



ENQUETE PUBLIQUE

Du 31 octobre 2022 au 30 novembre 2022

ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT
Projet de catégorie B soumis à étude d'incidences
Articles 90 du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement et D.74 du livre 1^{er} du code de l'environnement

Concerne la demande de Storm 60 SRL, Borsbeeksebrug 22 à 2600 Anvers en vue d'obtenir le permis unique de classe 1 pour la construction et l'exploitation d'un parc de 6 éoliennes d'une puissance totale maximale de 39,6 MW, d'une cabine de tête, l'aménagement des chemins d'accès et aires de montage et la pose de câbles électriques sur les territoires des communes de QUÉVY 2^{ième} Division QUÉVY-LE-GRAND, section C n°s 19, 21C, 27, 28A, 28B, 29B, 29E, 29F, 30A, 31A, 32A, 34A, 35B, 56, 566F, section D n°s 75C, 109, 111A, 112, 114, 115, 121C, 121D, 138A, 138D, 142 143, 144, 145, 146A, 172A, 173B et 1^{ière} Division QUÉVY-LE-PETIT, section B n°s 78, 104B, 107, 108, 382A, 383, 387A, 387B, 421A, 446, 447, 449A, 468.

L'autorité compétente pour statuer sur ladite demande faisant l'objet de la présente enquête publique est le fonctionnaire technique et le fonctionnaire délégué.

L'enquête publique est organisée sur le territoire des communes de QUÉVY, COLFONTAINE, DOUR, FRAMERIES, HONNELLES, MONS conformément aux modalités prévues par les articles D.29-7 à D.29-19 et R.41-6 du livre 1^{er} du code de l'environnement.

Le Collège communal porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

Le dossier de demande de permis unique incluant l'étude d'incidences sur l'environnement dans un contexte transfrontière, peut être consulté à partir du 24 octobre 2022 (date d'affichage de l'enquête) jusqu'au 30 novembre 2022 (date de clôture de l'enquête) auprès des administrations communales des six communes concernées selon les modalités décrites ci-dessous. Durant l'enquête et jusqu'à la date de clôture, tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès des administrations communales concernées. Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous auprès de l'agent communal délégué à cet effet.

DATE D'AFFICHAGE	DATE D'OUVERTURE DE L'ENQUETE	LIEU, DATE ET HEURE DE CLOTURE DE L'ENQUETE	MODALITÉS DE CONSULTATION DU DOSSIER	PERSONNE DE CONTACT	LES OBSERVATIONS ECRITES PEUVENT ETRE REMISES A LA PERSONNE DE CONTACT OU ADRESSEES À:
Le 24 octobre 2022	Le 31 octobre 2022	Lieu : Administration communale de Dour Grand'Place 1 à 7370 DOUR <u>Date de clôture</u> : 30 novembre 2022 <u>Heure de clôture</u> : 11h	Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et le mercredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h. Le mercredi 16 novembre 2022 de 16h à 20h. Uniquement sur rendez-vous en appelant le 065/76.18.73, M. CORNANT Pierre pendant les heures de bureaux	Service urbanisme Monsieur CORNANT Pierre 065/76.18.73	Administration communale de Dour, Grand Place, 1 à 7370 DOUR <u>Mail</u> : karina.gines@communedour.be

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête. Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par le conseiller en environnement ou, à défaut, par l'agent communal délégué à cet effet.

A peine de nullité, les envois par courrier sont datés et signés ; ceux par courrier électronique sont clairement identifiés et datés.

Toute personne peut obtenir des explications sur le projet auprès :

du conseiller en environnement ou, à défaut, auprès du collège communal ou de l'agent communal délégué à cet effet repris au tableau ci-dessus
du demandeur, STORM 60 SRL, Mme Véronique Georges, 03/210.07.20, info@storm.be, Borsbeeksebrug 22 - 2600 Antwerpen
du Fonctionnaire technique, SPW Mons, SPWARNE, M. Bequet, Place du Béguinage 16 - 7000 Mons (065/32.82.00)
du Fonctionnaire délégué, SPW Mons, SPTLPE, M. Toussaint, Place du Béguinage 16 - 7000 Mons (065/32.80.11)

A Dour, le 21 octobre 2022
Par le Collège,

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,

Carine NOUVELLE

Carlo DI ANTONIO

[Tapez ici]